

Gisèle Halimi (1927-2020)

Avocate, féministe, femme politique

En 1972, lors du procès de Bobigny, son action en tant qu'avocate de femmes accusées d'avortement illégal permet l'acquittement de trois des accusées ainsi qu'un sursis pour la quatrième, et contribue à l'évolution vers la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse. Aux côtés de Robert Badinter, elle est à l'origine de la loi abrogeant la distinction de la majorité sexuelle pour les rapports homosexuels.



Gisèle Halimi à 81 ans en 2008.

Sa stratégie de défense médiatisée de deux jeunes femmes victimes en 1974 d'un viol collectif jugé en 1978 contribue à l'adoption d'une nouvelle loi en 1980, définissant clairement l'attentat à la pudeur et le viol, permettant de reconnaître ce dernier comme un crime. Dans *La clause de l'Européenne la plus favorisée*, elle propose de généraliser à l'ensemble des citoyennes de chaque pays membre de l'Union européenne la disposition la plus favorable dans chaque domaine des droits des femmes.